

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: Mme Sandrine ROCCHIETTI.

Mme Sandrine ROCCHIETTI a donné pouvoir à M Jean-Marie ROBERT.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour les taux d'imposition 2024

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes foncières. Seul le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera relevé de 7,75 à 8,41 %.

Les taux d'imposition 2024 proposés sont :

Taxe foncière bâti :	38,39 % (11,06% commune + 27,33% département)
Taxe foncière non bâti :	87,00 %
Taxe d'habitation :	8,41 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition 2024 ci-dessus.

3- Délibération pour le vote du budget 2024

Le budget prévisionnel 2024 a été présenté aux membres du conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement sont de 292 580,28 €.

Les recettes de fonctionnement sont de 314 679,00 €.

Le budget de fonctionnement présente donc un résultat de 22 098,72 €.

Les dépenses d'investissement sont de 199 217,38 €.

Les recettes d'investissement sont de 223 893,01 €.

Le budget d'investissement présente donc un résultat de 24 675,63 €.

Compte-tenu du solde 2023 qui était de 85 201,12 €, le solde prévisionnel en fin d'année 2024 est de 131 975,47 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2024.

4- Délibération pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un parc photovoltaïque

La commune va bénéficier en 2024 d'une rétrocession anticipée de 5,50 ha de terres de la gravière de « Bouchon ».

Compte-tenu de la très faible valeur agricole de ces terres, il a été décidé de proposer le terrain en fermage à un installateur de parc photovoltaïque qui en assurera la construction et l'exploitation.

Afin de sécuriser le processus de choix de l'opérateur, il a été décidé de lancer un processus AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en se faisant accompagner d'une société pour faire l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Société d'Economie Mixte (SEM) 47 propose une prestation d'un montant fixé à 14 702,40 € HT, soit 17 642,87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier la mission d'accompagnement à la SEM 47 et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5- Délibération pour l'approbation de la convention de servitude avec TE 47

L'équipement du futur lotissement de « Bonneau » nécessite une traversée électrique souterraine du chemin rural qui sera réalisée par TE 47.

Pour cela, une convention doit être signée avec TE 47.

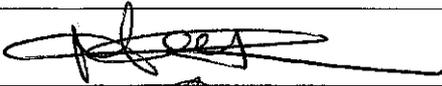
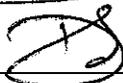
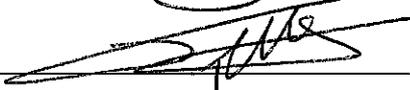
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

6- Divers

Election Européenne du 09 juin : le tableau de permanence des élections a été présenté en séance.

Terre de délices: Cette entreprise souhaite ouvrir un café avec vente de produits le samedi matin. Elle a besoin d'une licence III. Il est possible de récupérer la licence du château Saint Philipp qui est périmée. Le conseil demande s'il est possible que ce soit la commune qui récupère la licence pour la louer pour l'euro symbolique à l'entreprise. Cela permettrait d'en garder la maîtrise.

Signatures:

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	Absente
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	